

## **Renseignements personnels**

Nom : Jorge Antonio Urbina Ortega

Nationalité : Costaricaine

Lieu de naissance : Alajuela, Costa Rica

Date de naissance : 2 mai 1946

## **Responsabilités actuelles**

Collaborateur du Costa Rica auprès de la Cour internationale de Justice dans l’Affaire opposant le Costa Rica au Nicaragua.

Représentant du Costa Rica au sein du Groupe de Travail de La Haye siégeant à l’Assemblée des États parties de la Cour pénale internationale.

Représentant du Costa Rica au Conseil administratif de la Cour permanente d’arbitrage.;

Représentant du Costa Rica à la Conférence de la Haye sur le Droit international privé.

Représentant du Costa Rica auprès de l’Organisation pour l’interdiction des armes chimiques (OIAC).

Ambassadeur du Costa Rica auprès du Royaume des Pays-Bas.

## **Cursus universitaire et spécialisation professionnelle**

1973 : Université du Costa Rica, Maîtrise de Droit.

Depuis 1973 : Membre du Collège des Avocats du Costa Rica.

1974 : Université de Bordeaux (France), formation de Doctorat d’Université, spécialisation « Droit de la Coopération internationale ».

Institut d’études politiques, université de Bordeaux (France), formation de Troisième Cycle, spécialisation « Études politiques ».

## **Carrière professionnelle**

Professeur-instructeur de la Faculté de Droit, université du Costa Rica.

Professeur de l’École de sciences politiques, université du Costa Rica.

Professeur de l’École des relations internationales, université nationale de Heredia, Costa Rica.

Représentant permanent, en alternance, pour le Costa Rica auprès de l’Organisation des Nations-Unies, New York.

Vice-ministre des Relations extérieures au Gouvernement du Costa Rica ; responsable-coordonnateur de l'équipe costaricaine participant au processus de négociation de Contadora, pour le rétablissement de la paix en Amérique centrale.

Directeur-général de l'Institut pour le conseil et la promotion aux municipalités (IFAM), Gouvernement du Costa Rica.

Ministre de l'Information, Gouvernement du Costa Rica.

Consultant dans le cadre du Programme des Nations-Unies pour le développement, en soutien au processus de négociation de La Paz (Colombie) pendant la présidence de M. Andrés Pastrana.

Ambassadeur, représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations-Unies, New York.

Représentant du Costa Rica au Conseil de Sécurité ; représentant du Costa Rica au sein du Groupe de travail de New York, Assemblée des États parties de la Cour pénale internationale.

Chef de la Mission du Conseil de Sécurité à Haïti.

Président du Comité créé au titre de la résolution 1540 du Conseil de Sécurité, et chargé de prévenir la prolifération des armes atomiques, chimiques et biologiques chez les acteurs non gouvernementaux.

Facilitateur du Groupe de Travail ouvert ayant élaboré la Stratégie d'Assistance et de Soutien aux victimes d'exploitation et d'abus sexuels commis par des membres du Personnel des Nations-Unies et du Personnel associé.

Consultant du Programme des Nations-Unies pour le développement.

Consultant de l'Agence des États-Unis pour le développement international.

Consultant de l'Agence espagnole pour la coopération internationale.

Consultant de l'Agence suédoise pour le développement international et des organisations non gouvernementales.

### **Interventions principales**

Assemblée générale de l'Organisation des Nations-Unies : Portée et application de la Juridiction universelle.

Troisième Commission de l'Assemblée générale de l'ONU : Débat thématique – Les Droits de l'Homme.

Sixième Commission de l'Assemblée générale de l'ONU : Règne du Droit sur le plan national et international.

Conseil de Sécurité : La Cour pénale internationale.

Conseil de Sécurité : Les Tribunaux internationaux.

Conseil de Sécurité : La Protection des populations civiles.

Conseil de Sécurité : Les Femmes, la Paix et la Sécurité.

Conseil de Sécurité : Les Enfants et les Conflits armés.

Conseil de Sécurité : Les Opérations de maintien de la Paix.

Conseil de Sécurité : Les Commissions de Consolidation de la Paix.

### **Langues**

Espagnol : langue maternelle

Français

Anglais.

\*\*\*